



29 novembre 2013

(13-6542)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: français

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION¹

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

CAMEROUN

La communication ci-après, datée du 1^{er} octobre 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Cameroun.

Conformément aux prescriptions en matière de notification mentionnées au paragraphe 3, le Cameroun notifie qu'il ne dispose plus de régime de licences aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Les opérations d'importation et d'exportation des biens et services sont libres, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, notamment des règles du programme de sécurisation des recettes douanières.

Toutefois, pour l'élaboration d'une base de données sur le commerce international, un fichier des importateurs et des exportateurs est ouvert auprès de la Direction du Commerce Extérieur du Ministère du Commerce.

L'importation des marchandises non interdites est libre. Cependant, certaines de ces marchandises (viandes, abats comestibles, produits de l'élevage et de pêche, produits pharmaceutiques, explosifs préparés, etc.), au regard de leur impact sur la santé et la sécurité des populations, sont soumises au visa technique préalable des administrations compétentes.

Les procédures de déclaration sont effectuées au niveau du Ministère du Commerce et de la Société Générale de Surveillance (SGS).

Les services centraux et déconcentrés du Ministère du Commerce sont compétents pour la déclaration d'importation pour les marchandises dont le montant est inférieur à 2.000.000 FCFA (environ 4000 dollars) ou celles qui font l'objet d'une exemption du contrôle avant embarquement ainsi que pour les véhicules d'occasion.

La SGS est compétente pour la déclaration d'importation des marchandises dont le montant est supérieur ou égal à 2.000.000 FCFA et pour les véhicules neufs.

¹ Voir l'annexe du document G/LIC/3, pour le questionnaire.